DEPARTEMENT
DE LA MARNE
2026_27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEZANNE SUD OUEST MARNAIS

Arrondissement d'Epernay

L'an deux mille vingt-six, le huit juin à 18 heures,

Date des Convocations :
27/05/2026

Nb membres en exercice : 25

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale Sézanne Sud-Ouest Marnais, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-parvis sous la présidence de M.LAURENT Cyril, Président.

Présents : 20

Etaient présents :
Mesdames, CASTEX, DOUCET, FERRANDO, FRANCO, GOURIOU, HENNEBO, JACOPE, LECLERE, LEPONT, LEROY, MIGNOT, PROTAT, RICHARD, ROUSSEAU.
Messieurs BARCELO, LAURENT, MALTAVERNE, PINARD, TEMPLIER et VALENTIN.

Votants : 21

Etaient absents et excusés :
Mesdames CARTON et DELFORGE.
Messieurs DEMEUVE, FESSARD et HEMBISE (pouvoir à Mme PROTAT).

Madame Myriam TINTURIER, directrice, est secrétaire de séance.

OBJET : Attribution du marché N°02-2026-05 – Fourniture de prestation de repas en liaison froide pour les structures petite enfance et le service de portage de repas

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,
Vu le décret N°2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics,
Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS N°2026_11 en date du 30 mars 2026 concernant le lancement du marché à procédure adaptée pour la prestation de fourniture de repas en liaison froide pour les structures petite enfance et le service de portage de repas,
Considérant que la concurrence a été effective avec 2 réponses obtenues,
Considérant l'analyse réalisée conformément aux cahiers des charges,
Il est proposé les résultats suivants :

	Attributaire	Montant de la prestation HT
Fourniture de repas en liaison Froide pour le service de portage de repas LOT 1	API Direction Régionale 20 rue du Captitaine Georges Madon ZAC Croix Blandin 51100 REIMS	6.91€ par repas 0.55 € par potage
Fourniture de repas en liaison Froide pour les structures petite enfance LOT 2	API Direction Régionale 20 rue du Captitaine Georges Madon ZAC Croix Blandin 51100 REIMS	3.99€ par repas bébé 4.25€ par repas moyen 4.56€ par repas grand 2.41€ pour l'alimentation progressive

Il sera fait application de prix unitaires aux quantités réellement exécutées. Le marché est conclu du 1er septembre 2026 au 31 août 2028.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à la majorité (19 voix pour / 2 abstention) :

- **de retenir l'entreprise ci-dessus exposée dans le cadre du marché de fourniture de repas en liaison froide,**
- **d'autoriser le Président, le cas échéant le Vice-président du CIAS, à signer le marché et toutes les pièces afférentes.**

Fait et délibéré à Sézanne, le lundi huit juin deux mille vingt-six, pour être publié ou notifié en vertu de la loi 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiées par la loi 82-623 du 22 juillet 1982.

Pour le Président du CIAS et par délégation,
La Vice-présidente,



Emilie GOURIOU